

## Verbatim de la 18<sup>ème</sup> réunion publique Débat public Arc de Dierrey

Date et heure : 14 janvier 2010 à 18h30

Lieu : Nogent-sur-Seine

Durée : 1h40

Participants : une trentaine

### **I. Présentation du débat public Arc de Dierrey**

#### **Michel GENESCO, membre de la Commission particulière du débat public (CPDP)**

Je souhaite aux membres de la CPDP une excellente année 2010, on est encore dans la période où l'on peut exprimer des vœux. Je m'appelle Michel Genesco, je suis membre de la CPDP dédiée au projet Arc de Dierrey et je présiderai la réunion de ce soir en remplacement du Président de la CPDP, Patrick Legrand, dont nous vous prions d'excuser l'absence. J'ai à côté de moi mon collègue Michel Giacobino qui animera en dernière partie de réunion les débats et les échanges avec la salle. Après mon introduction, il y aura le temps imparti à la présentation du projet par le maître d'ouvrage ici présent, GRTgaz.

Nous entamons ce soir l'avant-dernière réunion dite de clôture de ce débat public qui s'est instauré depuis le mois d'octobre de l'année dernière pour débattre, pour échanger sur un projet d'intérêt national, un gazoduc d'environ 300 kilomètres. Je ne peux pas résister au plaisir de vous faire une petite confidence personnelle. Lorsque je me suis inscrit dans un processus de débat public, j'avais des idées préconçues, j'imaginai un débat assez formel, des monologues, des questions convenues et des réponses façon langue de bois. Je dois avouer que j'étais très loin de la réalité. En fait, j'ai assisté, nous avons assisté à un exercice de démocratie participative directe et j'étais assez frappé, assez agréablement surpris par la haute qualité des échanges qui se sont exprimés, par l'intérêt que porte le public à ce projet, par les préoccupations très diverses qu'il a exprimées, des préoccupations parfois très locales au niveau d'un agriculteur, d'une parcelle, d'un champ, mais également des questionnements d'intérêt qui dépasse largement le terroir. Il y a des questions géostratégiques, internationales. Tout ceci témoigne à la fois de l'intérêt du public, de la pertinence de ce débat public et du caractère incontournable d'une telle procédure face à des projets majeurs qui affectent plus qu'un territoire ciblé, des projets d'intérêt national. La pertinence de ce principe du débat public est ainsi démontrée.

Depuis le mois d'octobre 2009, nous avons organisé des débats sur environ 300 kilomètres – les fameux 300 kilomètres du projet – dans des agglomérations significatives situées dans le fuseau d'étude ou à proximité immédiate. Nous clôturons un cycle de réunions. Le débat public va s'achever en fin de semaine et je vous dirai en conclusion les échéances qui vont suivre ce cycle de réunions publiques.

Outre les interpellations posées directement de façon interactive entre le public et les représentants à la tribune, d'autres formes de communication se sont exprimées sous forme de cahiers d'acteurs. Les cahiers d'acteurs représentent des avis d'organismes structurés, qui représentent un ensemble de sensibilités. Quatre de ces cahiers d'acteurs nous sont parvenus et contribuent ainsi à enrichir le débat et les échanges. Ce n'est pas une surprise, ces cahiers d'acteurs émanent d'organismes de sensibilité écologique et environnementale pour une bonne raison : sur les 300 kilomètres du parcours projeté, nous croisons beaucoup de milieux écologiquement sensibles, à la biodiversité très riche. Ces points singuliers exigent une attention tout à fait particulière. C'est pour cela que ces organismes se sont exprimés par le biais des cahiers d'acteurs.

La suite du calendrier va se décliner comme suit. La CPDP va disposer d'environ 2 mois pour établir son rapport. C'est beaucoup plus obscur comme tâche que des réunions publiques mais c'est une contrainte totalement indispensable pour qu'il y ait une trace officielle qui synthétise l'ensemble des questions qui se sont exprimées pendant tous ces mois. Ensuite, chacune de ces questions doit trouver sa réponse complète, structurée et appropriée. Et l'ensemble de ces composantes – les questions, les réponses, les éléments factuels (combien de personnes se sont exprimées, combien ont participé aux différentes réunions) – vont être intégrées dans un rapport qui sera le rapport du débat public Arc de Dierrey. Ce rapport sera ensuite transmis au maître d'ouvrage GRTgaz qui disposera de 3 mois pour se positionner sur la suite de son projet et, s'il envisage de le poursuivre, pour dire comment il va intégrer dans son processus l'ensemble des questions qui se sont exprimées. Il y a donc une sorte d'engagement du maître d'ouvrage à prendre en considération les questions du public, les échanges du public, le débat du public, le public qui s'est littéralement approprié ce projet et ce débat, et le maître d'ouvrage devra indiquer comment il tient compte de l'ensemble de ces éléments.

Puisque l'on est en réunion de clôture, on peut déjà structurer une 1<sup>ère</sup> synthèse des grandes familles de questions qui se sont exprimées depuis le début du processus. Nous étions dans cette salle de Nogent-sur-Seine, nous avons fait une première étape le 28 octobre, nous y revenons dans l'avant-dernière réunion de clôture. Donc, une certaine boucle est bouclée et l'on peut déjà tirer les premiers enseignements, qui sont tout à fait provisoires, de ce débat.

Les questions ont été très diverses. Je m'attendais à des questions à caractère technique. Ce panorama a été largement dépassé.

Nous avons eu une 1<sup>ère</sup> famille de questions sur l'intérêt même du projet, des questions à caractère stratégique. Pourquoi un nouveau gazoduc d'une telle ampleur ? A quoi va-t-il servir ? Transporter du gaz, oui, mais pourquoi ? La consommation prévisible dans les années à venir de cette forme d'énergie justifie-t-elle de tels investissements ? Donc des questions presque géostratégiques et liées à l'approvisionnement énergétique du pays.

Des questions évidemment environnementales. Le fuseau d'étude traverse des milieux extrêmement riches, parfois sensibles, en particulier la traversée des vallées. Les vallées sont des zones humides, des zones où la biodiversité est tout à fait éminente. Ce sont des zones également inondables puisque les fleuves ont tendance à s'épancher. Donc ce sont des points singuliers du parcours. Ils doivent donc être traités de façon tout à fait spécifique.

Il y a eu des questions concernant l'agriculture. Un ouvrage qui vient dans un tel paysage, surtout au niveau de la phase de chantier, bouleverse les pratiques agricoles, interrompt des chemins d'exploitation, parfois des réseaux d'irrigation. Au-delà de cette phase de chantier, quand le gazoduc est bien invisible et enterré à une certaine profondeur, est-ce que l'agriculture reprend

pleinement ses droits ? La qualité des récoltes est-elle la même qu'auparavant ou est-elle affectée ? Evidemment, l'agriculture, la viticulture et la sylviculture sont impactées par ce projet.

Troisième catégorie de questions, le local. Le gazoduc a beau être invisible, ponctué par quelques balises discrètes dans le paysage, il n'en demeure pas moins que l'existence d'une bande de servitudes définitive n'est pas sans conséquence sur l'urbanisme. Comment cet ouvrage peut coexister sur le long terme avec des projets d'extension démographique ou de création de zones d'activités ? Est-ce que cela va geler certains projets d'urbanisme ou bien est-ce que ces deux composantes peuvent cohabiter sans problème ?

Du droit des sols local, des questions ont également été posées sur la cohérence territoriale. Comment un gazoduc se superpose-t-il à d'autres infrastructures plus visibles comme des autoroutes, des lignes à haute tension, des lignes de TGV ? Certains ont dit : cela manque de vision globale, on ajoute les projets les uns après les autres dans des territoires qui semblent toujours attirer ce genre d'infrastructures. Une vision plus cohérente des grandes infrastructures pourrait-elle être mise en œuvre ? Vous voyez que cela dépasse largement le droit local.

Des questions enfin se sont exprimées sur la sécurité de l'ouvrage et la prévention des risques que ce type d'installation peut receler. En particulier, une question à laquelle, moi qui suis un professionnel de la prévention des risques, je ne m'attendais pas du tout : est-ce qu'un gazoduc peut passer à côté d'un parc éolien ? C'est quelque chose de très pointu.

Evidemment, les questions liées au chantier, qui est la phase la plus visible de la vie de l'ouvrage, et ses répercussions éventuelles sur le contexte économique local. Est-ce que cela va générer des emplois ? Est-ce que l'on aura des retombées indirectes ? Quel mécanisme d'indemnisation, de compensation peut-on attendre ? Bref, des questions à caractère économique.

L'économique, le social, l'urbanisme, la prévention des risques, l'écologie, l'environnement, la sécurité énergétique, voilà un certain nombre d'azimuts qui ont été balayés, qui se sont exprimés sans concession mais avec courtoisie.

Pour ma part, je conserverai un souvenir tout à fait positif à la fois des gens que j'ai pu rencontrer, des préoccupations qui se sont exprimées. Nous allons mettre la barre très haut au niveau du maître d'ouvrage pour nous assurer que tout ceci ne reste pas lettre morte, mais que cet exercice de participation soit foisonnant, soit fructueux sur le long terme.

Je vais maintenant passer la parole au maître d'ouvrage et, enfin, en dernière partie de cette séance, Michel Giacobino animera le débat parce que, même si nous sommes dans une phase de clôture, le débat public dure jusqu'à l'ultime seconde de cette semaine. Messieurs de GRTgaz, c'est à vous.

## **II. Présentation du projet Arc de Dierrey**

### **Jean-Marc LAUCHEZ, Directeur de la Région Nord-Est de GRTgaz**

Je m'appelle Jean-Marc Laouchez, je dirige la région Nord-est de GRTgaz et j'ai à mes côtés Pierre-François Hugon et Thierry Gobe, mes deux collègues de GRTgaz plus spécialement en charge de ce projet.

Quant à moi, en quelques mots, je vais vous présenter GRTgaz. Nous sommes une filiale à 100 % du Groupe GDF Suez et nous sommes le plus gros transporteur de gaz en France, nous transportons le gaz naturel sur les 4/5<sup>èmes</sup> du territoire français, l'ensemble représentant 32 000 kilomètres de canalisations, soit autant que le réseau ferré français. Sur cette carte, figurent les principales canalisations, mais les 32 000 kilomètres de canalisations, c'est bien plus que cela. Ce sont des diamètres de canalisation qui vont de 10 cm à 1 mètre et puis des pressions dans ces canalisations qui, pour la plupart d'entre elles, sont aux alentours de 65 bars.

Dans ce métier de transporteur de gaz naturel, nous avons plusieurs responsabilités. La première est d'assurer en permanence l'équilibre du réseau de gaz français, c'est-à-dire de s'assurer que les quantités de gaz qui rentrent correspondent bien aux consommations sur le territoire français, c'est une obligation de service public que nous avons et pour laquelle nous sommes rémunérés par l'Etat via un tarif. Ce n'est pas le prix du marché qui s'applique mais un tarif négocié avec la Commission de Régulation de l'Energie qui représente la puissance publique. Nous avons également une tâche de maintien et de surveillance de ces réseaux. C'est la raison d'être de nos zones d'exploitation. Nous avons parmi nous ce soir le représentant de la zone de Troyes, la plus proche de la commune. Et puis, nous avons aussi une tâche de développer le réseau lorsque les besoins se font sentir. C'est ce qui nous amène ce soir à vous parler de ce projet d'Arc de Dierrey.

Les faits déclencheurs de ce projet sont une demande d'entrée du gaz naturel en France qui augmente. La flèche bleue représente la demande du marché de faire rentrer davantage de gaz depuis la Belgique, entre Valenciennes et Maubeuge par un point qui s'appelle Taisnières. Là, les besoins de 50 % en plus de ce qui existe déjà, puisqu'il y a déjà des arrivées de gaz naturel à Taisnières : c'est du gaz qui vient soit de Hollande soit de Mer du Nord. Il y a également un projet bien avancé de terminal méthanier, donc de transport de gaz naturel liquide par bateau qui pourrait se faire à Dunkerque, et puis un autre qui pourrait se faire à Antifer près du Havre. Tout cela montre que davantage de gaz devrait rentrer en France depuis le Nord, ce qui permet aussi de nous donner de nouvelles sources d'approvisionnement, notamment au travers des terminaux méthaniers, donc des bateaux qui permettent d'aller chercher du gaz partout dans le monde, donc d'assurer une meilleure sécurité d'approvisionnement du marché français en gaz naturel. Voilà donc ce qui motive aujourd'hui le besoin de renforcement du réseau français et plus spécialement ce projet Arc de Dierrey qui figurait dans les pointillés bleus que vous voyez dans le sens Nord-ouest / Sud-est et que va maintenant vous détailler mon collègue Thierry Gobe.

### **Thierry GOBE, Chef de projet**

Mesdames, messieurs, bonsoir. Le projet de gazoduc Arc de Dierrey s'inscrit dans un fuseau que vous voyez ici. S'il se fait, il s'agira d'un gazoduc de diamètre 1,20 m, d'une longueur qui fait 300 kilomètres et qui est destiné à relier trois grands nœuds du réseau actuel, Cuvilly dans l'Oise à proximité de Compiègne, Voisines sur le plateau de Langres en Haute-Marne et qui doit passer pour des questions de recompression du gaz intermédiaire par une station de compression. Il en existe sur le chemin, c'est la station de Dierrey-Saint-Julien qui se situe dans la région de Troyes.

Le gazoduc sera posé avec 1 mètre de couverture, il fera 300 kilomètres de long et il est inscrit dans un fuseau dont la largeur varie et peut atteindre une dizaine de kilomètres. Ce fuseau est le résultat d'une étude dite de sensibilité qui a été menée par des bureaux d'études spécialisés en environnement, qui ont recensé dans une aire beaucoup plus vaste un ensemble d'enjeux (enjeux naturels, enjeux humains, enjeux patrimoniaux) et qui, sur la base d'une cartographie de ces enjeux,

a permis de déterminer ce fuseau qui, a priori, évite au maximum les enjeux cartographiés. Je ne dis pas qu'il les évite tous. Après, il faut affiner pour trouver le meilleur tracé à l'intérieur de ce fuseau.

Ce fuseau est caractérisé par un certain nombre d'aspects remarquables. D'une part, il est cerné par de nombreuses forêts, notamment dans la partie Nord avec la forêt de Compiègne et de Halatte qui se situent de part et d'autre. Il se termine également par une forêt qui s'inscrit dans un futur parc national. Sinon, le fuseau traverse un certain nombre de cours d'eau qui sont tous de grand intérêt écologique.

Les impacts généraux du gazoduc sont essentiellement de deux natures. D'une part, des impacts qui se produisent pendant les travaux. Je tiens à préciser que, pour faire les travaux, nous avons besoin d'une piste de 30 m de large environ. Ces 30 m sont nécessaires d'une part à la mise en place du tube, à sa soudure, à l'aménagement de la tranchée (qui fera 2,5 m dans le cas présent pour être toujours sûr d'avoir 1 m de couverture partout) et à la mise sur le côté des matériaux issus de la tranchée, et notamment un cordon spécifique de terres végétales qui pourra être redéposé après sur le dessus de la tranchée. De l'autre côté, le reste de la piste est rendu nécessaire pour la circulation des engins de pose, qui se succèdent à raison de 5 ou 6, l'un derrière l'autre, pour descendre en flexion le tube une fois qu'il est soudé.

Cette emprise de travaux va se traduire par une interruption temporaire de l'agriculture et donc ouvrira droit à des dédommagements versés aux exploitants agricoles.

Lorsque la canalisation est implantée, pour des raisons de sécurité et des raisons d'accès au gazoduc, nous négocions avec les propriétaires des différentes parcelles un droit de passage qui se traduit par une servitude. Cette servitude sera, dans le cas d'un gazoduc de ce type, d'une vingtaine de mètres, l'objectif étant de pouvoir permettre à l'exploitant d'intervenir en tout point du gazoduc. Cette servitude se traduit donc par une interdiction de planter des arbres de haute tige et de construire des bâtiments. A part ces deux interdictions, tout est permis pratiquement. Elle ouvre également droit à une indemnisation versée au propriétaire.

Je passe la parole à Pierre-François Hugon.

### **Pierre-François HUGON, Directeur de projet**

Bonsoir à tous, on va vous présenter les principaux enseignements et un premier bilan à chaud du maître d'ouvrage sur ce qu'il a retenu de ces réunions de débat public.

D'abord, sur le débat public en général, les points essentiels qui ressortent, cela a été dit par la CPDP, c'est le fait que chacun se soit exprimé et ait pu intervenir sur le projet. Je pense qu'il y a eu de l'écoute et notamment les phases de questions-réponses ont été de bonne tenue. C'est quelque chose d'assez indispensable pour que l'on profite pleinement des échanges et que l'on puisse en tenir compte le mieux possible.

Autre point qui nous semble important, une meilleure connaissance de GRTgaz en tant que transporteur de gaz naturel. Compte tenu de l'histoire du transport en France, GRTgaz n'a pas trop pignon sur rue. On a clairement un déficit d'image. Je pense que, pour GRTgaz, c'est l'occasion de pouvoir être présent sur le territoire, d'être plus visible, même si aujourd'hui, il est très présent à travers les structures régionales.



Le sentiment aussi que l'impact et les enjeux d'un tel projet ont pu être mieux perçus et de manière plus complète par les gens qui ont participé, soit physiquement comme vous ce soir soit à travers les échanges (je pense à Internet et aux cahiers d'acteurs). Je pense que cela a permis aussi de mieux éclairer sur la façon dont on conduisait un tel projet et comment on le menait.

Sur l'apport des différents participants au cours des 19 réunions prévues, d'une façon générale, la plupart des choses qui ont pu être soulevées comme étant des points importants, dans leur très grande majorité, on le savait déjà, heureusement, sinon, cela voudrait dire que nos études sont complètement à côté. Néanmoins, le fait que cela puisse provenir d'échanges directs avec les gens qui sont présents, cela amène de l'humanité dans l'échange et cela donne de l'ampleur à un certain nombre de sujets. De ce point de vue, c'est quand même très enrichissant.

Les points sur lesquels on a découvert ou eu confirmation que c'étaient des vrais enjeux et que c'étaient des vrais points de sensibilité pour les gens qui sont sur le territoire : tout d'abord les projets d'aménagement territoriaux, notamment pas mal d'élus ou de maires de communes nous ont sensibilisés sur l'importance de pouvoir continuer à développer leur commune et donc l'implantation d'un gazoduc était quelque chose d'important, et qu'il fallait anticiper. Les richesses environnementales ont été largement évoquées, et la façon d'appréhender telle ou telle zone en fonction de sa richesse, de sa sensibilité. Les enjeux de sécurité et les contraintes techniques ont aussi été des sujets sur lesquels on a découvert une sensibilité forte des participants. Les caractéristiques agricoles ont bien sûr fait l'objet de nombreux échanges puisque l'on passe le plus loin possible des zones urbaines, ce point a été soulevé, notamment l'impact sur les cultures, sur le réseau de drainage mais aussi sur la nature des sols (comment peut-on déterminer en fonction de la nature du terrain les endroits les plus propices et les moins dommageables pour poser une canalisation ?). Les enjeux archéologiques ont été aussi soulevés un certain nombre de fois. Cela a permis d'avoir une 1<sup>ère</sup> vision des zones que l'on pourrait qualifier de sensibles d'un point de vue archéologique.

Bien sûr, nous, en tant que maître d'ouvrage, on continue à travailler, on continue à mener nos études et on a engagé un certain nombre de réflexions sur un certain nombre de points que l'on a entendus et qui nous paraissent importants. Ce sont des points sur lesquels on n'a pas forcément de réponse toute faite ou qui changent un peu de nos habitudes ou sur lesquels on a des retours à donner ou des positions à prendre.

Sur l'environnement, on a été interpellé plusieurs fois sur le bilan carbone du projet. Donc on est en train de voir comment sur un projet d'infrastructure d'une telle longueur, on peut envisager de faire un bilan carbone. C'est une notion qui est très à la mode, mais qui est nouvelle sur ce genre de travaux. Donc il y a une vraie réflexion à conduire si l'on veut apporter une réponse qui soit pertinente et qui serve à quelque chose.

La présence d'un écologue pendant les travaux. L'écologie est un point important : on le voit au niveau de nos études. Je pense à l'étude d'impact. Il y d'ailleurs quelqu'un qui nous accompagne, qui est présent dans la salle ce soir et qui éventuellement pourra répondre aux questions. Pendant la phase de chantier, c'est important aussi puisque c'est la partie mise en œuvre d'un certain nombre de préconisations que l'on a pu avoir avant le chantier. Comment peut-on garantir que les travaux seront réalisés, au-delà des contraintes techniques, en respectant un certain nombre d'engagements que l'on a pu prendre par rapport à tel ou tel enjeu environnemental dans une zone considérée ?

En termes de communication et de concertation, on voit bien que l'information au fil de l'eau, notamment quand on est dans la phase de travaux, est quelque chose qui est important. Le chantier

se déplace. On s'aperçoit que l'on doit améliorer nos outils de communication, nos façons de communiquer avec les gens qui sont à proximité immédiate du projet.

La prise en compte des propositions des associations environnementales est aussi un point important. A l'occasion des réunions, des échanges ou des cahiers d'acteurs, on s'aperçoit que l'on a un certain nombre d'associations. Le tissu associatif est parfois assez dense, et donc le fait de pouvoir rencontrer les personnes directement en réunion, de pouvoir engager des discussions, de donner des suites, est quelque chose d'important pendant le débat. La façon dont on peut continuer à travailler avec le monde associatif, notamment dans le domaine de l'environnement pendant toute la durée du projet est aussi quelque chose sur lequel on réfléchit.

En termes de performance et de réalisation, deux points nous sont apparus essentiels. Les entreprises avec lesquelles on travaille : quelles sont les retombées locales ? Comment peut-on faire profiter le tissu économique local des travaux ? On fait déjà des choses, mais l'on s'aperçoit que les retombées économiques sur un territoire ne sont pas très simples à mesurer. Là aussi, cela ne s'improvise pas, c'est un sujet de réflexion.

Et puis un point que l'on a souvent évoqué sur la profondeur des ouvrages. La réglementation nous impose de poser à 1 mètre, mais il est possible, sur des zones particulières, en fonction de critères qui sont à réfléchir, de pouvoir passer de façon plus profonde, en sachant que cela a des inconvénients. Plus on passe profond, plus la tranchée risque d'être large. Mais on s'aperçoit que cela peut correspondre à des attentes sur certaines zones particulières.

Au niveau de la sécurité, on en a beaucoup parlé notamment pour les établissements recevant du public (ERP). Respecter la réglementation et ne pas pénaliser le développement de certains projets notamment autour des ERP est un vrai sujet de discussion avec les communes.

Dernier point, dans le domaine de la sécurité, il faut commencer à préparer l'après-projet et donc voir comment on peut sensibiliser les gens qui sont à proximité de nos ouvrages, notamment sur ce qu'il faut faire et ne pas faire, ce qui est autorisé ou pas en termes de travaux et d'intervention à proximité de nos ouvrages. C'est à cheval entre la sécurité et la communication.

Sur la suite du projet, le calendrier prévisionnel. J'ai mis en bleu tout ce qui relevait de la concertation et des échanges avec les gens sur le territoire. C'est plutôt des dates de début. Comme cela a été dit, on va se retrouver fin mai, début juin avec une décision de GRTgaz qui sera, en quelque sorte, la réponse officielle de GRTgaz suite à ce débat public, après avoir analysé le compte rendu de la commission remis début mars. En parallèle, les études continuent. A partir du mois de juin, on aura une proposition de tracé que l'on viendra présenter sous une forme qui reste à déterminer.

En parallèle de ces discussions, on aura le dépôt au début de l'été de la demande d'autorisation ministérielle. Dans le cadre du traitement de cette demande d'autorisation ministérielle, on aura une enquête publique début 2011, qui sera une autre occasion pour les gens de s'exprimer. On aura sur la 2<sup>ème</sup> partie de l'année 2011 l'établissement des conventions : là, des discussions parcelle par parcelle pour définir précisément les conditions de passage, signer la convention de servitude et franchir les dernières étapes du projet avant de pouvoir, moyennant le fait que l'on ait l'autorisation ministérielle et la DUP, conduire les travaux à partir de début 2012 pour avoir deux saisons de pose sur les années 2012 et 2013. Bien sûr, tout cela est sous réserve que le projet soit décidé.

En conclusion, les réunions publiques se terminent, mais le débat public (remise du rapport par la CPDP et annonce de la décision par GRTgaz) continue jusqu'au mois de juin. Aujourd'hui, au niveau de l'avancement des études, nous continuons à rencontrer les maires des communes concernées. Nous avons commencé un travail avec les chambres d'agriculture et nous continuons de rencontrer notamment les associations pour bien prendre en compte les enjeux environnementaux sur l'ensemble du tracé. L'étude d'impact, avec sa partie faune-flore, les études de sols sont en cours. L'étude de sécurité est aussi en cours. Un tracé cohérent sur toute la longueur sera présenté à partir du mois de juin. Donc la concertation continue.

Sur le dernier *slide*, on vous remet nos coordonnées. Comme on est en réunion de clôture, je voudrais en profiter pour remercier la CPDP et toute la partie secrétariat général et logistique qui a permis d'avoir des réunions dans de bonnes conditions. Je voulais remercier l'ensemble des personnes de GRTgaz qui se sont mobilisées, notamment les gens de région, les exploitants qui ont été là à chaque réunion et qui témoignent, si besoin était, de la présence de GRTgaz sur le territoire. On ne voit pas les tuyaux, on ne voit pas forcément beaucoup les agents non plus, mais ils sont là, et on n'en entend pas beaucoup parler, ce qui est bien la preuve que cela se passe bien. Et ils ont su être là pendant les réunions. Bien sûr, je remercie tous les gens qui contribuent au niveau de l'équipe projet, les gens du centre d'ingénierie qui nous aident à faire un certain nombre d'études, parce qu'ils ont su se mobiliser. Ils ont été là aux 19 réunions. En plus de leurs journées de travail, ils ont sacrifié un certain nombre de soirées. Je voulais aussi remercier les participants, ceux qui sont là ce soir et tous ceux qui ont été là pendant toutes les réunions. Je suis toujours surpris quand je vois des gens qui viennent à 19 h pour discuter avec nous. Cela m'impressionne toujours un peu. Je pense que la richesse du débat résulte de votre présence, du nombre de questions et d'interventions que vous avez faites. Je pense que ce débat nous a apporté un certain nombre de choses, il nous a éclairés sur un certain nombre d'enjeux du territoire et c'est quand même avant tout grâce aux participants qui se sont déplacés, qui ont posé des questions, qui nous ont interpellés sur Internet. Donc je voulais vous remercier.

Je repasse la parole à la CPDP.

### **Michel GENESCO, CPDP**

Merci, messieurs de GRTgaz pour vos différentes interventions. Nous allons passer la parole à la salle.

### **III. Questions /Réponses**

#### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Je suis membre de la CPDP. Je voudrais moi aussi exprimer ma gratitude pour l'ensemble des personnes qui ont permis à ces réunions de se tenir, notamment tous les gens qui sont derrière nous et que vous ne voyez peut-être pas. Je vais vous donner tout de suite la parole. Je vous demande simplement de prendre un micro pour l'enregistrement et de vous présenter rapidement.



**Alexandre GUEZENNEC, avocat**

Je représente les intérêts de l'ASPE (Association pour la sauvegarde et la protection de l'environnement) de Marnay-sur-Seine, de Pont-sur-Seine, de Courtavant, de Barbuise et de Saint-Aubin. Je reviens ici, j'étais déjà venu le 28 octobre, pour exprimer les inquiétudes de l'association, inquiétudes légitimes au regard de ce projet et au regard des raisons pour lesquelles elle a été créée. Ce sera peut-être une redite pour ceux qui étaient déjà là le 28 octobre. Cette association est née il y a quelques années, elle s'est constituée sur l'opposition à un projet majeur, totalement différent du projet d'aujourd'hui, un projet de création d'une usine de production d'agro-carburants sur le territoire de la commune de Marnay-sur-Seine et sur celui de Pont-sur-Seine. Un projet sur une centaine d'hectares, installation classée Seveso (pour ceux qui ne connaissent pas, ce sont les installations les plus dangereuses), située à quelques dizaines de mètres des premières maisons de Marnay. Le combat qui a été mené lors des enquêtes publiques, y compris sur un terrain contentieux puisque le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a été saisi à de nombreuses reprises, a été couronné d'un certain nombre de succès. Il ne s'agit pas pour nous de vendre la peau de l'ours, mais toujours est-il que, depuis 4 ou 5 ans, ce projet n'a pas vu le jour et est aujourd'hui totalement figé. Cette association est très vigilante sur tous les projets de ce type et entend défendre son territoire, l'environnement qui est tout à fait exceptionnel puisque nous sommes situés, pour ce qui concerne le village de Marnay-sur-Seine, dans la vallée de la Bassée, une zone classée Natura 2000, au bord de la Seine.

J'avais deux types de questions à poser ce soir. Une assez générale, d'ordre stratégique. Vous avez rappelé au début que ce projet était motivé par la création de terminaux méthaniers, l'un à Dunkerque et l'autre à Antifer. Il y a 3 mois, j'ai indiqué que j'avais participé au débat public d'Antifer, autrement plus houleux que le débat très consensuel qui se déroule ici depuis le mois de septembre. Si l'on jette des fleurs à la CPDP aujourd'hui, c'est plutôt des tomates voire des œufs pourris que l'on envoyait sur la CPDP, de manière excessive, lors du débat d'Antifer. Il n'en demeure pas moins que ce débat d'Antifer a permis de faire évoluer les choses. Le débat public, cela fait bouger les choses, ce n'est pas inutile, bien au contraire. A l'issue de ce débat public, le maître d'ouvrage est revenu totalement sur les modalités de son projet puisqu'il a déplacé les installations pour faire en sorte de préserver une plage qui posait beaucoup de difficultés. Mon petit doigt me dit que, depuis lors, de l'eau a coulé sous les ponts et que le projet d'Antifer pourrait être abandonné.

Néanmoins, je sais également que le maître d'ouvrage a déposé une demande d'autorisation d'exploiter dans le courant du mois d'octobre, mais les rumeurs vont bon train et je voulais savoir, d'un point de vue stratégique, si ce projet ne se fait pas, le projet dont nous débattons ce soir reste-t-il opportun ? Je vais peut-être vous laisser répondre et je reprendrai la parole pour une deuxième question avec votre autorisation.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

C'est GRTgaz qui va répondre à cette question.

**Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz**

Peut-on, s'il vous plaît, repasser le 3<sup>ème</sup> slide, celui qui reprend les éléments déclencheurs, pour que nous nous remettions en mémoire les trois raisons mentionnées. La première et la principale d'entre

elles est aussi la plus sûre aujourd'hui, sachant qu'aucun de ces trois projets n'a une probabilité de 100% de se passer. Evidemment, si aucun de ces 3 projets ne voit le jour, le dossier dont nous parlons ce soir tombe de lui-même.

Le projet d'augmentation de 50 % des capacités d'entrée de gaz naturel en France à Taisnières est le projet phare et celui qui, aujourd'hui, a le plus de chances de se réaliser puisque la consultation des utilisateurs, que l'on appelle en termes savants les expéditeurs, donc les gens qui ont besoin de capacité de transport de gaz naturel, a déjà été faite et que ces personnes se sont engagées formellement, y compris auprès de la Commission de Régulation de l'Energie, à prendre des engagements de long terme. Reste maintenant à complètement finaliser le projet, notamment côté belge, mais le fait déclencheur est l'augmentation de 50 % des capacités d'entrée de gaz naturel à Taisnières. Taisnières, c'est actuellement 40 % du gaz naturel consommé en France. Donc augmenter de 50 % les capacités d'entrée de gaz naturel à Taisnières, le besoin, c'est plus 20 % d'entrée de gaz naturel en France, donc à lui seul ce projet justifie les travaux qui sont envisagés.

Ensuite, dans l'ordre de probabilité, le projet de terminal méthanier qui, vu par nous aujourd'hui, a le plus de chances d'aboutir sans que ce soit une certitude, est celui de Dunkerque. Vient seulement après le projet d'Antifer. Donc au cas où le projet d'Antifer n'irait pas à terme, les deux projets précédents, Taisnières puis Dunkerque, suffisent à justifier le projet.

### **Alexandre GUEZENEC, avocat**

Merci pour vos précisions. Je reprends la parole pour ma deuxième question qui, elle, est plus locale. J'avais évoqué il y a trois mois la difficulté du passage de la Seine. C'est là que, sur le fuseau, on retrouve la largeur la plus importante, de mémoire, cela va de Nogent à Pont-sur-Seine. Je vous avais demandé si vous aviez une idée sur le point de passage. Vous aviez indiqué que vous consulteriez non seulement l'association que je représente, mais également le Jardin botanique. Je sais que vous l'avez fait. L'association ASPE se félicite d'une telle démarche et trouve cela extrêmement constructif. Je voulais, sur la base des contacts que vous avez pu prendre à droite et à gauche, savoir si, trois mois après, votre position s'est affinée, si vous commencez à avoir une idée un peu plus précise sur ce point de passage si problématique.

### **Thierry GOBE, GRTgaz**

Effectivement, les études ont avancé. Pour autant, on n'a pas encore suffisamment d'éléments pour tirer des conclusions définitives. On a des idées qui s'affinent, on a notamment tenu compte du périmètre du projet de réserve, on a identifié un certain nombre de zones Natura 2000, donc un certain nombre de secteurs qui ne sont pas seulement des zones intéressantes d'un point de vue écologique, mais qui sont aussi des zones à caractère réglementaire. Donc on a, dans ce cadre, rencontré un certain nombre d'acteurs. Vous avez évoqué le Jardin botanique et votre association, mais nous avons également rencontré les carriers, la DIREN... Tout cela nous conduit aujourd'hui à identifier un certain nombre de solutions possibles, sachant qu'aujourd'hui il n'y a pas d'élément suffisant pour que l'on puisse se prononcer et dire que le tracé passera à tel endroit.

Je ne peux pas répondre de manière plus précise à votre question. Sachez simplement que ce n'est pas terminé, on continue à avoir des contacts, à approfondir le point de passage. Il faut bien voir aussi qu'un gazoduc se conçoit dans une continuité et que, même si l'on trouvait au niveau de la

Seine un point qui nous paraît absolument fantastique parce qu'il respecte tous les enjeux, encore faudrait-il qu'il soit raccordé aux deux autres extrémités du gazoduc. Tout cela doit encore mûrir.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Je pense que vous avez la réponse à vos questions. Souhaitez-vous poser d'autres questions ?

**Alexandre GUEZENEC, avocat**

Non, je n'ai pas d'autres questions. Je remercie en tout cas le maître d'ouvrage pour ses démarches auprès de l'association. J'espère qu'un point de passage le moins perturbant sera trouvé. Vous avez évoqué à juste titre, j'avais oublié de le faire, ce projet de réserve naturelle qui constitue une contrainte supplémentaire.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

D'autres questions ? Monsieur.

**Guy SIMMONOT, maire de Marnay-sur-Seine**

J'ai deux questions d'inégale importance. Une très technique : comment faites-vous le passage sur les cours d'eau ? Est-ce en aérien ? Est-ce en souterrain ? Et puis, je ne reviendrai pas à la question sur l'environnement puisque vous y avez répondu. Et puis, vous avez sollicité le Jardin botanique qui a fait une excellente lettre. Son directeur est là.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

GRTgaz sur une question technique : comment franchit-on une rivière ?

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Toujours en sous-œuvre puisque nous n'avons plus le droit depuis quelques années de poser des canalisations aériennes. La solution classique, celle qui vous est présentée sur ce transparent, est ce que l'on appelle l'ensouillage. Elle consiste à former une pièce que l'on appelle une baïonnette qui va consister à déformer les tubes, les cintrer, les souder entre eux pour leur donner une forme qui correspond au profil du fond de la rivière curé, fond de la rivière qui est levé par bathymétrie. La canalisation est lestée de béton, elle est amenée par flottaison au-dessus d'une tranchée qui aura été draguée sur le fond du cours d'eau. Progressivement, on enlève les flotteurs, la canalisation descend sur le fond du lit et sa position est vérifiée par des hommes-grenouilles. Ensuite, on re-dispose les limons au-dessus de la canalisation. Les berges qui ont été fragilisées sont stabilisées à l'aide de fibres végétales, qui vont permettre l'implantation de végétaux qui vont consolider progressivement la berge. En général, on utilise de la fibre de coco. A titre d'illustration, la Bassée est traversée dans sa partie seine-et-marnaise déjà par un gazoduc de diamètre 750 selon cette technique.

L'autre technique que l'on peut retenir lorsque l'on traverse des cours d'eau de très forte sensibilité écologique par la faune qui s'y trouve, notamment quand il y a beaucoup de frayères, c'est ce que l'on appelle le forage dirigé. Cela consiste à utiliser une technique issue des industries pétrolières. On place sur l'une des berges un brick de forage. C'est simplement une machine qui va faire tourner un trépan, lequel trépan va creuser un trou que l'on appelle le trou pilote. Ce trépan a la particularité d'être articulé, ce qui permet de donner une orientation générale au trou. Les foreurs étant des gens joueurs placent de l'autre côté un drapeau au point de sortie et, de manière systématique, le trépan sort à quelques centimètres de ce drapeau. Donc c'est parfaitement maîtrisé en termes de circulation. Une fois que le trou pilote est foré, à l'autre extrémité est accroché un aléteur. On fait l'opération inverse, c'est-à-dire que l'on tire cet aléteur, lequel va permettre d'élargir le diamètre du trou et on va faire plusieurs passes jusqu'à arriver à un trou dans lequel on pourra glisser le tube. A ce moment-là, le tube qui a été préalablement soudé sur l'autre berge est accroché au trépan, tiré dans le trou et ramené de l'autre côté. Ensuite, il est raccordé avec la canalisation existante. Cette technique est une technique éprouvée qui permet de faire des forages de relativement grande longueur mais qui présente deux défauts, trois si l'on se place sur le plan économique, mais deux défauts principaux. Il est très sensible à la nature du sol et notamment il n'est pratiquement pas possible de le mettre en œuvre si le sol est constitué de galets parce que les galets bloquent les têtes de forage, les cassent. Le trou, quand il y a des galets, s'effondre, donc le trou pilote ne tient pas et l'on n'arrive pas à tirer le tube. Donc, c'est la première condition, il faut un sol plutôt compact ou du moins ferme. L'autre problème, c'est que nous avons besoin de construire le tube sur une berge, cela veut dire qu'il faut que l'on ait la place, donc toute la longueur de la traversée du cours d'eau qui soit disponible sur l'une des berges pour construire le tube dans l'axe du trou.

Ce sont les techniques classiques. Après, il existe une autre technique, mais qui est très peu utilisée, qui est la technique du micro-tunnelier, qui est plutôt utilisée lorsque l'on fait des traversées sur de petites longueurs de cours d'eau. Il faut que les berges n'aient pas un intérêt écologique majeur parce que cela consiste à creuser de part et d'autre du cours d'eau des niches, donc des grandes fosses. Elles sont très importantes puisqu'à l'intérieur, on va mettre des pousse-tubes, on va creuser un trou et on va pousser au fur et à mesure des gaines en béton ou en acier qui vont rejoindre l'autre rive et, ensuite, on descend les tubes et on les glisse dans cette gaine. C'est une technique que l'on utilise parfois pour les traversées de cours d'eau, elle est plutôt employée pour franchir les routes, autoroutes, voies ferrées.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

M. le maire, vous souhaitez des éclaircissements sur ce qui vient d'être dit ? Non. Il y avait une question ici devant. Monsieur.

### **Gérard MAHOT, agriculteur à Pont-sur-Seine et représentant de la Chambre d'agriculture de l'Aube**

Trois remarques plutôt que des questions puisque j'ai déjà assisté à de nombreuses réunions, donc je connais assez bien le projet. Première remarque, je suis assez étonné de voir qu'une association a besoin d'un avocat pour se faire représenter à un débat public, je pensais que chacun pouvait s'exprimer librement et personnellement. Deuxième point, je vois que la vallée de la Seine est un milieu très particulier mais il n'y a pas que l'environnement qui existe dans la vallée, il n'y a pas que les zones Natura 2000, il y a d'autres fonctionnalités, donc j'ai demandé à la chambre d'agriculture qu'une lettre soit envoyée à M. le préfet pour bien dire qu'il y avait d'autres

fonctionnalités et qu'un tuyau de gaz enterré, au bout de 2 ou 3 ans, la nature reprendra totalement ses droits et je ne vois pas en quoi cela pourrait beaucoup perturber, à part au moment des travaux, mais cela perturbe aussi ailleurs au moment des travaux, tout ce qui va être entrepris en matière environnementale. Troisième point, il est vrai que certains veulent mettre en place une zone naturelle de niveau national. Ce n'est pas en s'y prenant comme cela et en refusant toute économie à travers une zone naturelle que l'on va faire adhérer tout le monde à ce projet. Merci.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Je me permets de vous apporter une réponse en tant que CPDP. N'importe qui a le droit de s'exprimer. Pour les autres questions, je pense que ce sont plutôt des avis que des questions. On vous a entendu, je ne pense pas qu'il y ait une réponse particulière à apporter. Il y a là-bas, je crois, une autre question. Monsieur.

**Didier ROUSSEAU, directeur du Jardin botanique de Marnay-sur-Seine**

Je représente ici l'association puisque j'ai été chargé par le conseil d'administration de me pencher sur cette question et d'émettre un avis technique sur la pertinence de votre projet. J'avoue que, du point de vue de la pertinence, ce n'est pas à moi de juger sur des questions techniques, qualité, économique ou autres. Simplement, sur la pertinence en matière d'écologie, il se trouve que l'on a été missionné au Jardin botanique pour mettre en place des recherches sur le plan Natura 2000, pour réaliser des études, les rédiger, faire la cartographie, donc on connaît assez bien le territoire.

Concernant le projet Arc de Dierrey, dans ce que j'ai rédigé dans la petite lettre que j'ai écrite récemment dans les cahiers, il y a un point de vue que vous n'avez pas évoqué du tout et qui me semble très pertinent, c'est la question du paysage. Autant l'on peut dire que le projet Arc de Dierrey n'a pas une pression très forte en matière d'écologie – l'empreinte de la réalisation d'une tranchée, la pose d'une canalisation ne vont pas impacter grandement la nature – simplement, vous n'avez jamais évoqué la question du paysage et je pense qu'il est nécessaire d'être attentif à cette question. Je dis cela non pas pour dire simplement un très beau visage avec une verrue, on ne verra que la verrue, c'est vrai, mais il y a autre chose. Il y a, sur le territoire des deux Jantets, un projet de longue date qui est la valorisation du territoire en tant que patrimoine naturel remarquable et ce patrimoine naturel remarquable n'est pas seulement sur la question biologique, il est aussi parce que cet ensemble d'écosystèmes constitue un patrimoine remarquable qui est celui que l'on pourrait traduire comme le paysage. Je ne sais pas si vous avez été confrontés à cette question à travers votre débat sur d'autres territoires, mais s'agissant de Marnay, comprenez bien que l'on est, depuis le sommet d'une vallée, confronté à la vision d'un paysage et, sur le tracé Nord-Sud, on est carrément dans la possibilité d'avoir cette cicatrice à travers le paysage, cela pourrait être assez dommageable.

Par ailleurs, vous disiez tout à l'heure que GRTgaz est une filiale d'Elf, non de Suez, c'est cela ?

**Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz**

GDF Suez.



**Didier ROUSSEAU**

Peut-être pourriez-vous suggérer à GDF Suez de se rapprocher des associations pour financer soit par le biais du sponsoring ou du mécénat leur approche sur un territoire. Autant GRTgaz intervient sur le dédommagement de propriétaires et de collectivités, vous vous intéressez beaucoup à la question de l'impact économique de votre projet sur les territoires. Peut-être que de ce point de vue, il y a un effort à faire.

**Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz**

Les axes de mécénat du Groupe, en deux mots, GRTgaz a directement deux partenariats de cette nature qui me viennent à l'esprit, l'un avec le Muséum d'histoire naturelle et l'autre avec l'ONF. Donc, c'est une bonne idée, mais nous y avons déjà pensé.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Concernant l'impact sur le paysage, nous faisons une étude d'impact et il y a dans l'étude d'impact un volet paysager. En général, ce volet est relativement réduit parce qu'un gazoduc, une fois qu'il est enterré et que la nature a repris ses droits, on ne voit plus grand-chose. Donc la trouée ne dure que pendant les travaux et pendant le temps que les végétaux réapparaissent. Une exception à cela, le passage dans les forêts où, effectivement, on aura une saignée qui sera permanente. C'est l'une des raisons pour lesquelles on déploie actuellement ce partenariat, cette convention avec l'ONF, de manière à améliorer l'intégration paysagère des gazoducs, de manière à limiter l'impact visuel par le biais par exemple de chicanes, de création d'ouvertures, d'association de la piste qui sera créée à des chemins de randonnée. Sinon, l'impact paysager est lié à la présence de postes : on met un poste de sectionnement tous les 20 kilomètres à peu près. 20 kilomètres, cela permet de jouer avec leur emplacement, de façon à les mettre à des endroits où ils sont les moins visibles possibles. On peut même les masquer, on peut faire des aménagements avec des rideaux végétaux en prenant les essences locales. Il y a tout un tas de réflexions qui sont menées de ce point de vue.

Un impact qu'il est plus difficile de masquer d'un point de vue paysager, ce sont les bornes et balises, mais ce sont des ouvrages qui sont quand même très modestes. Les balises sont relativement hautes, elles, on les voit. En général, elles sont posées en bord de route. Les bornes sont placées en bord de champ, à proximité de talus. Ce sont des choses que l'on peut voir. Leur emplacement fait toujours l'objet d'une négociation avec l'exploitant agricole ou avec les élus des communes.

Pour le reste, c'est le volet paysager de l'étude d'impact qui va nous préconiser les dispositions que l'on devra mettre en œuvre pour masquer au maximum l'effet que l'on peut avoir.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Monsieur, j'avais cru comprendre que vous posiez une question sur l'intervention de GDF Suez et pas seulement de GRTgaz.

**Didier ROUSSEAU**

Justement, je vais y revenir une seconde. C'est bien de savoir que GRTgaz intervient dans le mécénat pour le Muséum d'histoire naturelle ainsi que pour l'ONF mais, en fait, ma question portait plus précisément sur le territoire champardenais, et plus précisément sur le territoire nogentais et encore plus précisément sur la possibilité que GRTgaz intervienne directement auprès du Jardin botanique de Marnay. Voilà pour être très clair. En sachant que le groupe Suez n'est pas seulement représenté par GRTgaz sur notre territoire mais aussi par le groupe Sita, par un certain nombre de filiales qui sont très présentes et qui mériteraient une présence bien plus effective du groupe Suez sur notre territoire auprès des associations.

Concernant votre réponse, elle me satisfait bien, simplement, elle ne m'était pas apparue évidente du tout dans la présentation de votre brochure.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Pour compléter sur le mécénat, sachez que le partenariat que l'on a engagé avec le Muséum d'histoire naturelle est venu d'un projet de gazoduc qui passait dans le parc naturel du Vexin. C'est suite à ce passage dans le parc que s'est engagé ce mécénat. Notamment, cela a commencé par le financement d'un livre qui a été réalisé par Gérard Arnal sur l'inventaire des plantes protégées d'Ile-de-France. Donc, il n'y a pas de raison, je pense que l'on peut trouver des solutions.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Monsieur, vous avez eu des réponses aux questions que vous posiez ? D'accord. Oui, une autre question par là. Monsieur.

**Un ancien cultivateur à Ferreux-Quincey**

Ma question est beaucoup plus tactique que stratégique. Je constate sur la carte qui est à la page 41 de votre brochure qu'elle n'est pas regardable sans une grosse loupe. Ayant regardé avec une grosse loupe, j'ai constaté que la limite sud de la zone envisagée nous coupe en deux, la commune de Ferreux-Quincey sur laquelle j'habite, et la commune de Saint-Aubin sur laquelle est la moitié des fermes que j'exploitais. Est-ce qu'il serait possible d'avoir des cartes plus lisibles dans les mairies (je ne demande pas à les recevoir chez moi) ?

Deuxième question qui est plus stratégique si l'on peut dire, quelques avis autorisés me disent que nous ne risquons rien dans ce coin-là parce qu'il y a la centrale nucléaire et il y a le bois de pont. Dans ce cas-là, comment a-t-on pu les inclure dans la zone de possibilité de la construction du gazoduc ?

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Il y a deux questions. GRTgaz vous répond.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Concernant la précision des cartes, elle va être affinée au fur et à mesure que l'on aura une meilleure connaissance du territoire. L'étude d'impact et les cartes au 1/25 000<sup>ème</sup> de tracé, lorsque le tracé sera disponible, seront remises en mairie, donc elles seront consultables dans le cadre de l'enquête publique. Aujourd'hui, il est trop tôt pour que l'on puisse avoir ce niveau de précision.

Vous disiez que le gazoduc « coupait en deux » : il faut savoir qu'un gazoduc n'est pas une route, à l'exception de la courte période des travaux où, effectivement, on sépare le territoire en deux parties. Une fois que le gazoduc est posé, il n'y a pas du tout de remise en cause de la possibilité de passer de part et d'autre, ce n'est pas un mur. Donc cela ne coupe pas, un gazoduc ne coupe rien.

Concernant votre deuxième question, l'aire d'étude que l'on a envisagée, en fait, on cherche à trouver les tracés, on englobe tout, on ne fait pas des trous à l'intérieur de l'aire d'étude pour dire qu'à cet endroit, on sait que l'on ne peut pas passer, donc on ne le compte pas. En fait, c'est une bande à l'intérieur de laquelle le tracé est censé pouvoir zigzaguer lorsqu'il sera établi en évitant les enjeux principaux. Cela fait partie des choses que l'on évitera sans doute. Enfin, je ne sais pas parce que je ne connais pas personnellement avec suffisamment de détails le « tas de cailloux » que vous évoquez. Une centrale nucléaire, effectivement, on ne la traverse pas, on essaye de ne pas trop s'en approcher. Il y a un certain nombre d'autres secteurs dans lesquels on ne passe pas. On ne passe pas dans les villes. Néanmoins, on n'allait pas faire des trous sur notre fuseau d'étude pour enlever ces zones-là, mais effectivement, dans la bande d'étude, il y a un certain nombre de secteurs où l'on sait d'ores et déjà que l'on ne passera pas.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Est-ce que vous avez eu une réponse à votre question ?

**Un ancien cultivateur à Ferreux-Quincey**

Puis-je faire une dernière réflexion ? On parlait du cap d'Antifer. Je fréquente pas mal la Seine-Maritime et je passe souvent au cap d'Antifer. La dernière fois que j'y suis passé, il y avait des travaux. Etait-ce pour démonter le terminal pétrolier ou pour construire un terminal à gaz ? Je ne sais pas. En tout cas, cela travaille.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Je ne sais pas si l'on a une réponse à votre question.

**Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz**

On n'a pas de réponse beaucoup plus précise que la plupart de nos concitoyens. On se tient informé des projets, mais à ce jour, rien n'est certain sur la construction du terminal méthanier d'Antifer comme je l'ai dit tout à l'heure. C'est une hypothèse de travail pour l'instant. Des trois hypothèses qui justifient le projet, à notre estimation, c'est aujourd'hui celle qui est la moins avancée.

**Pierre-François HUGON, GRTgaz**

Pour compléter, le projet de terminal méthanier que l'on a évoqué à Antifer n'est pas porté par GRTgaz ou par GDF Suez, c'est plutôt Poweo notamment. Deuxième point, il est clair que les travaux que vous avez pu voir ne concernent pas le terminal méthanier, j'en suis à peu près convaincu, puisque l'on est encore en amont de l'autorisation administrative. Ce projet vit à son rythme, mais c'est encore un projet qui n'a pas les autorisations ministérielles. Donc je n'envisage pas qu'un industriel ait pu commencer des travaux sans autorisation sur un ouvrage qui, en plus, est pas mal controversé sur le secteur.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

D'autres questions ? Oui, Monsieur.

**Un habitant de Marnay-sur-Seine**

Je vous avais posé une question la première fois sur le trajet, le choix de ce trajet, et je vous avais fait remarquer que ce n'est pas le plus direct. Votre réponse était qu'il fallait passer par les stations de compression. Cela, je l'avais bien compris, mais j'aurais voulu savoir où se trouvent les autres stations de compression et pourquoi vous avez choisi de commencer par celle de Cuvilly, plutôt que de débiter à Taisnières et de faire l'arc dans l'autre sens. Ce trajet ne serait pas plus long, mais il aurait les mêmes finalités.

La dernière fois, je vous avais posé une question sur le bilan carbone. Il est intéressant que vous ayez pris cela en compte. Je vous remercie pour votre réponse.

**Pierre-François HUGON, GRTgaz**

Effectivement, le bilan carbone, vous nous en avez parlé, vous n'êtes pas le seul et on continue de s'intéresser au sujet. C'est un sujet intéressant, mais assez compliqué parce qu'un chantier comme celui-là, qui se déplace, avec des matériaux qui viennent d'ailleurs, on n'a pas cette unité de lieu. Il y a assez peu de retour d'expérience sur des bilans carbone sur des projets d'infrastructures. RFF l'a fait dernièrement sur l'un de ses chantiers, mais c'est à peu près le seul retour d'expérience que l'on ait. On sera peut-être amené à en reparler parce que l'on essaye de voir comment cela peut être mis en œuvre.

Par rapport à votre question sur le tracé qui n'est pas direct, effectivement, on a bien ce passage où l'on part de Voisines en Haute-Marne et où l'on va à Cuvilly en passant par Dierrey. Tout cela se lit dans un cadre plus global puisque GRTgaz fait tous les ans une mise à jour de son plan prospectif à 10 ans. Aujourd'hui, si l'on essaye d'imaginer ce que sera notre réseau dans quelques années – l'étude est consultable sur le site Internet –, on voit que notre problème est la diversification des sources d'approvisionnement et donc des quantités de gaz importantes à faire rentrer sur le territoire et à faire circuler avec des points d'injection qui sont éventuellement différents. Sur cette carte, on trouve les grands mouvements de gaz qu'il va falloir prendre en compte dans les années qui viennent. On voit bien qu'il y a le problème du gaz qui arrive par le Nord et qui doit être acheminé vers le centre de la France. On a aussi une logique Est-Ouest à travers la flèche bleue, qui recoupe en partie l'Arc de Dierrey et l'on a aussi un problème de liaison nord-sud (le débat public sur cette

partie s'est terminé il y a deux mois). Ce sont les trois grandes problématiques auxquelles GRTgaz doit potentiellement répondre en fonction des projets.

Concrètement, cela veut dire qu'il faut renforcer la liaison sur la vallée du Rhône, qu'il faut renforcer aussi ce départ-là parce que l'on a aussi des projets de liaison avec l'Espagne. Par rapport à votre question qui est effectivement pertinente, le gaz n'arrive pas à Cuvilly par miracle, il y a bien aujourd'hui un projet de renforcement de la liaison entre Cuvilly et Taisnières. De la même façon, même si cela ne figure pas sur la carte, en fonction de l'importance des projets des terminaux méthaniers s'ils se font, on aura besoin de renforcer le réseau en partant d'Antifer vers la région parisienne et, s'il y a un projet à Dunkerque, on aura aussi la nécessité de renforcer le réseau entre Dunkerque et Cuvilly. Donc effectivement, cela s'inscrit bien dans un ensemble plus large et, compte tenu des caractéristiques techniques, le réseau va de station de compression en station de compression. Vous voyez aujourd'hui les stations existantes et l'on est clairement sur des logiques de relier les stations existantes quitte à les renforcer plutôt que d'envisager la construction de nouvelles stations de compression qui occupent une surface au sol assez importante. Il apparaît clairement plus judicieux, y compris en termes d'impact sur le territoire, d'utiliser même si l'on doit les développer nos installations existantes.

### **Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz**

Pour compléter, il faut savoir qu'il y a également une arrivée de gaz naturel à Dunkerque, il y a du gaz de Mer du Nord qui arrive par un gazoduc sous-marin à Dunkerque. Donc Dunkerque et Taisnières sont deux points d'entrée qui, à eux deux, font 55 % du gaz naturel qui rentre en France et Cuvilly est non seulement une station de compression mais est aussi un lieu de stockage important pour le gaz. C'est vraiment un nœud pour le gaz dans le Nord de la région parisienne. Donc Cuvilly est quasiment un point incontournable pour l'écoulement de gaz dans le Nord de la France et la région parisienne.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Est-ce que la réponse à la question vous satisfait ?

### **Un habitant de Marnay-sur-Seine**

Cela répond à une certaine partie de la question, mais pour les aspects visuels, paysage et environnementaux, vous ne pensez pas que ce serait moins problématique de faire en parallèle avec ce qui existe déjà plus au Nord ?

Autre question, que je vous ai posée la dernière fois aussi, mais à laquelle vous n'avez pas répondu, je voulais savoir s'il y a des possibilités de branchement sur ces lignes pour les particuliers.

### **Pierre-François HUGON, GRTgaz**

Sur la 1<sup>ère</sup> question, aujourd'hui, sur le choix de passer par le Nord de la France, on est sur les stratégies de calcul de réseau. Il y a une zone de consommation qui est importante en France, c'est la région parisienne. A un moment, le trajet qui permet d'amener du gaz à Cuvilly qui dessert la région parisienne par le Nord et d'amener du gaz à Dierrey, ce qui permet aussi... C'est un peu



sous-représenté mais vous avez aussi la nécessité d'avoir des liaisons qui se développent vers le Sud côté Sud-ouest. D'ailleurs, ce réseau s'appelle « le cœur de réseau ». Si l'on reste sur des zones frontalières en passant notamment par le haut, on se retrouve à devoir faire des renforcements importants ici puisque c'est l'arrivée du gaz russe et l'on se trouve à contourner des zones de consommation alors que l'un des objectifs est de pouvoir amener du gaz en région parisienne et de permettre des circulations de gaz sur la partie Sud puisque cette partie-là a été renforcée, il y a TIGF qui est le gestionnaire de réseau de transport sur le Sud-ouest qui fait aussi des choses. Pour avoir quelque chose d'équilibré, il faut rentrer dans le territoire et l'on ne peut pas se permettre de faire le tour.

Poser en parallèle n'est pas forcément une solution toujours très simple à mettre en œuvre, cela dépend des zones et nous nous en apercevons puisque nous sommes en parallèle sur cette partie-là d'un ouvrage existant. D'une part, la réglementation a évolué par rapport à l'époque où l'on a posé ces tuyaux. L'urbanisation, la plupart du temps, s'est développée et l'on se trouve dans des zones où l'on est obligé de s'écarter de l'ouvrage. Autant on arrive à maîtriser l'impact quand on est complètement en parallèle – c'est un peu moins vrai en forêt parce que, d'un seul coup, la trouée est plus large, donc en termes d'impact paysager, elle n'est pas neutre – et sur un certain nombre de tronçons, et ce sera le cas, on le sait d'ores et déjà, sur la partie Dierrey-Voisines, on est obligé de s'écarter de plusieurs centaines de mètres et, d'un seul coup, cela fait un quadrillage de tuyaux qui n'est pas facile à gérer. Donc ce n'est pas forcément la panacée.

J'ai oublié avec tout cela la deuxième question.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

La possibilité de branchement sur le tube.

### **Pierre-François HUGON, GRTgaz**

Comment ai-je pu oublier ? Ce genre d'ouvrage est comparable à une autoroute. On ne peut pas faire de sortie d'autoroute chaque fois que l'on croise une partie urbanisée. Néanmoins, rien n'interdit à ce que l'on puisse faire des piquages pour avoir derrière des réseaux de distribution, des postes de distribution. Donc techniquement, on sait faire. Ce n'est pas la vocation première de cet ouvrage vu sa taille, mais si l'occasion se présente, pourquoi pas ? En sachant que l'occasion qui se présente n'est pas du ressort de GRTgaz puisqu'aujourd'hui, pour faire un réseau de distribution publique pour alimenter des clients, c'est la mairie qui est l'autorité concédante. Cette autorité concédante a pu déléguer à des syndicaux intercommunaux. Pour simplifier le discours, on va considérer que c'est la mairie qui est l'autorité concédante.

Dans l'état actuel de la réglementation, c'est elle qui prend l'initiative de vouloir un réseau de distribution publique de gaz si elle ne l'a pas déjà et qui doit consulter les acteurs du marché qui sont susceptibles de construire des réseaux, bien sûr une filiale de GDF Suez qui est GRDF qui est le plus gros gestionnaire de réseau de distribution en France, mais il y a d'autres acteurs aujourd'hui qui sont susceptibles de construire, d'exploiter et d'être concessionnaire de réseau de distribution de gaz. On est dans une logique d'appels d'offres et ils doivent répondre. Ce sont eux qui nous sollicitent sur les possibilités et les conditions de raccordement au réseau de transport et c'est l'un des éléments de coût qui leur permet de faire une proposition en réponse aux sollicitations de l'autorité concédante, la plupart du temps la commune. Donc pas d'opposition technique, mais cela

rentre dans le cadre d'une gestion et d'un aspect réglementaire assez précis. Nous sommes un prestataire qui donne les conditions de raccordement sur son ouvrage, mais nous ne pouvons en aucun cas être porteurs du dossier.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Merci. La réponse vous satisfait-elle ?

**Un habitant de Marnay-sur-Seine**

Oui.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Monsieur, le micro arrive tout de suite.

**Guy DOLLAT, maire de Périgny-la-Rose et Président du Syndicat mixte intercommunal d'aménagement de la Vallée de la Seine**

J'avais déjà posé la même question que mon collègue Guy Simonnot. Je pense que c'est une question très intéressante, qui vaut la peine que l'on approfondisse. Nous avons trois gardes-rivières sur l'ensemble de la vallée de la Seine. J'aimerais que l'on puisse être associé, si le projet va jusqu'au bout, lorsqu'on connaîtra le tracé, que l'on puisse voir ensemble les problèmes que cela peut poser pour traverser la Seine. On sait que les berges de la Seine sont friables puisque c'est du granulats. A certains endroits, la berge est en pente douce : là, cela pose moins de problèmes. Mais lorsque la berge est très abrupte, on a quelquefois des érosions qui se produisent. C'est pour cela que nous, avec l'expérience de nos gardes-rivières, nous aimerions être associés sur le passage de la Seine. Merci.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Je pense que GRTgaz va pouvoir vous répondre sur la suite des opérations.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

En principe, quand on passe quelque part, on ne le fait pas sans un minimum d'accord et sans un minimum de négociation préalable sur la manière de faire, sur les points de passage précis. Donc on ne manquera pas de venir vous rencontrer lorsque le tracé sera plus précis et lorsque l'on commencera à envisager les points de passage de la Seine. En tout état de cause, on approche systématiquement les gestionnaires des cours d'eau qui nous renvoient eux-mêmes vers d'autres acteurs de manière à ce que l'on établisse ensemble le cahier des charges du franchissement.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Cela correspond à votre souci ? D'accord, merci. D'autres questions ? Il y a sûrement des questions rentrées que vous n'osez pas poser publiquement. Non. Je vais repasser la parole à mon ami Michel Genesco.

**Michel GENESCO, CPDP**

Le débat public est fabuleux. Au bout de 18 réunions, j'avais l'impression que toutes les questions possibles et imaginables avaient été posées, que toutes les thématiques avaient été abordées et je m'aperçois qu'il y a à chaque fois des originalités, des questions nouvelles qui se font jour. J'en ai sélectionné trois sur lesquelles je vais faire un focus. Je pense qu'elles n'ont jamais encore été mises en relief de cette manière.

La première a été posée par le monsieur en pullover rouge, excusez-moi de ne pas avoir retenu votre nom. Il a interpellé le maître d'ouvrage sur la structuration générale du réseau de transport. Là, c'est une question très stratégique. Plutôt que faire l'arc dans un sens, pourquoi ne pas le faire avec la courbure inverse ? Là, c'est une question qui touche à la cohérence générale du maillage du réseau de transport. Le maître d'ouvrage, je pense, a apporté les réponses qui s'imposaient.

Je voudrais aussi revenir sur une interpellation exprimée par Monsieur le sapeur-pompier concernant la participation d'un groupe puissant, ramifié et multipolaire, GDF Suez, quand il est présent dans une région et dans un territoire, à des actions de promotion et de mécénat dans le domaine patrimonial, dans le domaine culturel. Là, ce n'est pas le membre de la CPDP qui va vous répondre, mais le citoyen, qui estime que c'est presque naturel quand on est une société de services que de s'investir dans ce type de mécénat que vous venez d'évoquer.

Dernier point, j'ai assisté – c'est toujours le citoyen qui parle – à une sorte de mini-débat entre deux sensibilités qui se sont exprimées et qui ne sont nullement contradictoires de mon point de vue : une sensibilité environnementale (il y a une zone fragile, un écosystème à protéger et l'une des façons de le protéger est de créer une réserve naturelle où un certain nombre de précautions seront observées). Monsieur le représentant de la chambre d'agriculture a dit : oui, ceci est très bien mais il ne faut pas oublier que d'autres enjeux socio-économiques existent et il ne faut pas que cette préservation d'un territoire se fasse au détriment d'autres activités qui sont parfaitement compatibles et qui contribuent mutuellement à s'enrichir.

Il nous reste à remercier l'ensemble des participants d'avoir consacré autant de temps à participer à ces échanges. Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente fin de soirée. On me signale qu'il y a le verre de l'amitié qui vous sera proposé avec des boissons tout à fait compatibles avec les contraintes légales d'alcoolémie. Bonne soirée, merci et à bientôt.